

NOTE AUX PARENTS - RENTRÉE 2010

Effectifs de la rentrée et répartition des classes

Compte-tenu de l'augmentation des inscriptions fin août, l'école possède désormais 5 classes réparties de la manière suivante :

- **PS-MS** Mme **DEMOUGIN** (22 élèves)
 - **GS-CP** Mme **VALENTIN SAUER** (19 élèves)
 - **CP-CE1** Mme **BERNARD** (20 élèves)
Mlle **VALDENAIRE** fera le complément de Mme **BERNARD** le mardi
 - **CE2-CM1** Mme **PERROD** (75 %) (23 élèves)
Mlle **JEANNIN** fera le complément de Mme **PERROD** le mardi
 - **CM2** M. **DA SILVA** (directeur) (20 élèves)
Mlle **JEANNIN** fera le complément de M **DA SILVA** le lundi
 - **ATSEM** Mme **CHENOT**
 - **EVS** Mme **DOMINGUES**
 - **ZIL** Mlle **OUTHIER Léopoldine** (Remplaçante rattachée à l'école)
- TOTAL :
104 élèves**

Horaires

	<u>Accueil</u>			<u>Sorties</u>		
	Matin	Après-midi	Lieu	Matin	Après-midi	Lieu
PS-MS	de 8h20 à 8h40	de 13h20 A13h40	Classe	à 11h25	à 16h25	Classe
GS	de 8h20 à 8h40	de 13h20 A13h30	Cour	à 11h25	à 16h25	Classe
CP -CE1-CE2-CM1-CM2	de 8h20 A8h30	de 13h20 A13h30	Portail	à 11h30	à 16h30	Portail

➔ **Les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'école avant 11h30 pour le matin et 16h30 pour l'après-midi.**

Vacances scolaires

Toussaint : du 23 octobre 2010 au 4 novembre 2010 / **Noël** : du 18 décembre 2010 au 3 janvier 2011 /
Hiver : du 19 février 2011 au 7 mars 2011 / **Printemps** : du 16 avril 2011 au 2 mai 2011 / **début des vacances d'été** : le vendredi 1 juillet 2011 au soir.

Assurance scolaire

Vous devez fournir, pour chaque enfant, une attestation d'assurance certifiant que votre enfant est assuré pour la **responsabilité civile** et la **responsabilité individuelle corporelle**.

Soutien scolaire

Le soutien scolaire aura lieu les **lundis et jeudis soirs de 16h30 à 17h30**. Il débutera le **lundi 20 septembre**. Cette aide de 2 heures par semaine, proposée aux enfants en difficultés dans les classes, sera effectuée par les enseignants de l'école et concerne **un nombre très réduit d'enfants** (2 à 4 par enseignant). **La durée de l'aide sera adaptée aux difficultés de l'enfant**. De plus, n'étant pas soumise à l'obligation scolaire, rien ne sera mis en œuvre sans votre accord écrit : **nous vous proposerons cette aide lorsque nous penserons qu'elle pourrait être utile à votre enfant.**

Coopérative

L'école adhère à l'OCCE (office central des coopératives des écoles). La cotisation se monte à

- 10 €par enfant
- 9 €par enfant, pour une famille de 2 enfants, scolarisés dans l'établissement
- 8 €par enfant, pour une famille de 3 enfants ou plus, scolarisés dans l'établissement

IMPORTANT : Merci de payer séparément, dans chaque classe, si vous avez plusieurs enfants.

Fiche individuelle de renseignements, fiche d'urgence, fiche d'autorisations et charte internet.

Elles sont à compléter et à retourner à l'école le **plus rapidement possible**. Merci, dans l'intérêt de votre enfant, d'attacher la plus grande importance à leur rédaction.

Relations parents - enseignants

Un **petit cahier vert** permet de faire la transition entre l'école et la famille. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec le directeur ou les enseignants.

Une **réunion** se tiendra bientôt dans la classe de votre enfant ! L'enseignant concerné vous en informera par l'intermédiaire de ce cahier. ***Votre présence y sera très vivement souhaitée.***

Vous êtes invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte.

Absences des élèves (Uniquement pour les classes des niveaux allant de CP à CM2)

En cas d'absence de votre enfant, merci, pour des raisons de sécurité et de responsabilité des uns et des autres, de bien vouloir impérativement :

- prévenir le matin même **avant 10h15**. Si cela n'est pas fait, nous serons contraints de chercher à vous joindre ;
- **justifier ultérieurement par écrit dans le cahier de liaison (cahier vert) en fournissant le motif.**

Absences des maîtres

En principe, tout enseignant absent est remplacé le jour même. Dans le cas contraire, nous vous invitons éventuellement à reprendre votre enfant ; en cas d'impossibilité, il sera accueilli dans une autre classe.

Matériel individuel

Les enfants doivent toujours être en possession du petit matériel, en bon état. La liste vous a été remise en fin d'année scolaire 2010 : nous pouvons, sur votre demande, vous la fournir à nouveau.

Les livres confiés à l'enfant par l'école sont placés sous votre responsabilité ; merci de les couvrir avec un matériau suffisamment résistant. **En cas de détérioration, nous vous demanderons de remplacer le manuel concerné.**

Travail à la maison

Les élèves ont des leçons et des devoirs écrits à faire à la maison. ***Votre rôle de parents est de consulter chaque jour le cahier de votre enfant et de vous assurer que les leçons sont convenablement sues.***

Représentants des parents d'élèves au conseil d'école.

Avant les élections qui auront lieu le **vendredi 15 octobre 2010**, les parents intéressés par le rôle de représentant de parents d'élèves, peuvent se faire connaître. (***Dépôt des listes au plus tard le vendredi 1 octobre 2010***). Comme il y a 5 classes, il faut **5 titulaires et 5 suppléants**, pour assurer une présence aux 3 conseils d'école. Si vous souhaitez être candidat aux élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école pour l'année 2010-2011, je vous demande de bien vouloir prendre contact avec le Directeur, avant le **lundi 20 septembre 2010 à 17h00**, afin d'établir les listes de candidatures.

Signature des parents¹

Le directeur
J. DA SILVA

